

## Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration  
Béatrice PATTE-ROULAND

## Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ [secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**  
**3 juillet 2026**  
**Délibération n°CA-2026-22**

*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 9 membres représentés.*

## Centre de loisirs : tarification unique de la garderie

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe portant sur une proposition de tarif unique pour la garderie du centre de loisirs

### Validation de la tarification unique de la garderie du Centre de loisirs

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 18 |
| Contre     | 2  |
| Abstention | 8  |

**Le conseil d'administration approuve la tarification unique de 1€ de la garderie du centre de loisirs.**

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERE



Direction générale des services

Mont-Saint-Aignan, le 18 juin 2026

Affaire suivie par :

Anissa Debaa



02.35.14.68.35.



[anissa.debaa@univ-rouen.fr](mailto:anissa.debaa@univ-rouen.fr)

**Note d'information à destination  
de mesdames et messieurs  
les membres du conseil  
d'administration du 3 juillet 2026**

**Objet : Proposition de tarif unique pour la garderie du centre de loisirs**

- Le Comité Social d'Administration du 18 juin 2026 a donné un avis favorable concernant les modifications du Règlement Intérieur du centre de loisirs.  
Dans ce Règlement Intérieur il a été proposé un tarif unique de 1€ pour la garderie du matin (8h à 8h30) et du soir (17h30 à 17h55).
- Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver ce tarif unique de 1€ pour la garderie du matin (8h à 8h30) et du soir (17h30 à 17h55).
- Les tarifs du centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires ne font pas l'objet de modifications pour 2026 ; mais feront l'objet d'une clause de revoyure pour 2027.

